

AG du 4/02/2023

Rapport de présentation des comptes EXERCICE 2022 du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les tableaux ci-joints permettent de comparer le compte de résultat 2022 aux budgets votés en AG et adaptés en CD. Les tableaux de comptes de résultats sont présentés sous forme analytique avec une répartition des frais de personnels et subventions PSF et Région entre les différentes sections; le bilan est établi suivant le plan comptable. Les comptes sont suivis par Mme Balagué expert-comptable au sein du Cabinet BC Conseils.

Le compte de résultat s'équilibre à **791 808.82 €** (sans tenir compte du bénévolat valorisé qui s'élève à ce jour en charges et produits à 4747 €) avec un excédent exceptionnel de fonctionnement de **63055.37€** après amortissements ; Le bilan s'équilibre à hauteur de **390 726 €**.

Le point principal de cet exercice a été la prise en compte de l'ouverture de la salle d'escalade « l'Usine Escalade » à Tarbes, gérée par la Ligue : ceci a généré une importante progression du compte de résultat et un excédent exceptionnel dû aux bons résultats de l'exploitation et au recrutement, par prudence, de salariés en contrats aidés ou en apprentissage;

Ces emplois étant pérennisés en CDI en 2023, les marges seront réduites ;

Le pôle ski de compétition a été ouvert en septembre à Font Romeu

D'autre part on a poursuivi le projet de développement voté lors de l'AG du 29 février 2020 et les emplois créés ont été pérennisés et recentrés sur la Ligue en fin d'année;

les postes les plus significatifs du compte de résultats sont commentés ci-dessous :

PRODUITS :

La subvention du Conseil Régional s'élève à 25700 € dont 21 000€ pour le Haut Niveau et la formation et 4700 € pour les achats de matériel (30% de 15 666€ de dépenses effectuées) : 5573€ de ces acquisitions de matériels ont été amortis ;

La subvention du PSF (ex CNDS) gérée par la FFME a été de 23500 € et a concerné notamment l'accès HN escalade et ski, les formations sécurité, les compétitions escalade, les SNE, l'animation territoriale...

Le reversement de la part régionale des licences FFME (avec retenue à la source) au taux de 16 €/ licence : prise en compte des produits licences sur le modèle de la FFME: 8/12 des produits licences 2021/2022 correspondants à leur validité sur les 8 premiers mois de 2022, 100% des produits licences perçus de janvier à aout 2022 et 4/12 des produits licences 2022/2023 correspondant à leur validité sur 4 mois en 2022 de septembre à décembre;

Il a été voté une réduction de 50% de cette part (8 €) pour les licences saisies entre le 1 mai et le 31 aout ;

Les montants obtenus sont donc de 171 802 € au total sur cet exercice

Les participations FFME aux charges de fonctionnement (29 000 €) dans le cadre du PST (Plan de Structuration Territoriale)

Les produits des ventes d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés 15315 €

Les participations du GEME et du CT31-32 aux charges et loyers de bureaux

Les produits des formations : 63604 € (hors subventions) et 20598 € pour les formations pros

LFPS loisirs (Occitechnik) 9031€ et sécurité 1574€

Montagne Escalade pour Tous RSO utilisation d'une partie de la subvention (17000€) reçue en 2021

Developpement Sportif Escalade et compétitions

Ski de compétition et Pole Ski

Les produits du pôle escalade au CREPS (50892 € hors subventions) concernent principalement les remboursements des frais de scolarités et de stages par les familles ;

SAE TARBES L'USINE ESCALADE : 310 432 €

Le bénévolat valorisé a été isolé sur une ligne spécifique et ne regroupe que les déclarations de dons de bénévoles en produits et charges (4747 € reçus à ce jour) ;

CHARGES :

FONCTIONNEMENT : 103 578 €

Les achats de matériels (hors Usine Tarbes) 15 666 € (dont 5573 € amortis) sont subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Régional et concernent du matériel sportif d'encadrement et d'entraînement, ainsi que des matériels informatiques ; la part annuelle des amortissements est de 7206 €

La ligne Secretariat (11896€) regroupe les frais d'expert comptable, d'assurances des locaux et du minibus, les réparations et entretien du minibus, les locations et redevances de logiciels de gestions, photocopieur....

Les loyers (8975€) concernent les bureaux à Balma dont une partie est refacturée au GEME et au CT31 32

Une ligne retrace en charges les achats d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés : 13093€

Les bourses club mise en place dans le cadre du projet de développement ont été attribuées à hauteur de 18160 €

Les frais de personnels calculés pour le fonctionnement général sont de 24932 €

PERSONNEL : 297792 € au total dont 133772€ sur l'Usine à Tarbes (dans les tableaux ces frais ont été répartis entre les différentes lignes)

Les salariés sont gérés par le GEME et la participation représentative des salaires est versée à cette structure, augmentée des frais du GE, déduction faites des aides et subventions spécifiques reçues.

Les dépenses représentent les mises à disposition des postes de notamment Anne Geernaert (70%) de Mathieu Peyet (100% depuis sept), d'Aurélié Martin (50%), de Clement Vanrechem (60%), de Philippe Mercanti (100 % depuis sept), de Pierre Pujó (100%), de Cyprien Sicard en CDI depuis septembre (100%), de Zoubida Aokach depuis octobre (100%), et de Paul Marty à 35%

Sur l'Usine à Tarbes Romain Cabessut à 100%, Bernard Valentin (100%), Camille Urtizverea (60%), Charlotte Joachim (60%), Clement Ozun (70%), Mélanie Jaussaud (100%), et Lison Monclus en apprentissage (50%);

FORMATIONS

Les charges de formation 66953 € dont 27 000 € de frais de personnels calculés ;

6670 € ont été dépensés pour les formations pro (CQP...) hors frais de personnels affectés (11000 €)

LFPS LOISIRS PREVENTION SECURITE

Occitechnik 9507€ et 7000€ de personnels affectés

Des actions de préventions sécurité ont été organisées (journée ANENA, JTR) 7426€ dont 2000€ de personnel,

MONTAGNE ET ESCALADE POUR TOUS

Les actions du projet subventionné ont été lancées 16973€ dont 6000€ de personnel comprenant Alix Bontemps en service civique depuis octobre,

SOUTIENS COMPETITIONS ET ATHLETES

Escalade : 6500 € pour le soutien aux championnats régionaux

Bourses athlètes : 8400 € dont 2500 € pour le ski

COMPETITIONS ESCALADE

18509€ dont 10 000 € de personnels affectés

ACCES Haut Niveau

DEVELOPPEMENT SPORTIF ESCALADE

18594 € dont 6352 € pour l'Equipe Régionale Escalade et 12000 € de personnels affectés

SKI ALPINISME COMPETITION 18316 € dont 4316 € pour l'Equipe Régionale Ski Alpi et 14000 € de personnels affectés

POLE SKI 19310€ dont 4600€ de personnels affectés

POLE ESCALADE CREPS

Les charges du pole ont concerné les frais d'encadrement (41621€), d'ouvertures (4536€), de stages et compétitions (11505€), les frais de scolarité (42855 €) compensés par les familles et de personnels affectés (6000€)

ANIMATION TERRITORIALE SAE SNE ENVIRONNEMENT

Les charges concernent principalement des frais de déplacements d'élus et salariés pour accompagner les clubs et CT dans leurs projets : SNE (4396€ et 14000€ de personnels), SAE (4628€ dont 2988€ de personnel), ANIMATION TERRITORIALE (25787€ dont 22500 € de personnels affectés).

SAE TARBES L'USINE

L'exploitation a débuté en février et des frais d'installation ont dû être engagés avant ; le montant total des charges est de 254679€ dont 133772€ de frais de personnels

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ; Ligue Occitanie,
7 rue André Citroën ; 31130 Balma Tel : 05 62 27 07 66,

Web : <http://www.occitanie.ffme.fr> ; E-Mail : contact@occitanie.ffme.fr

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIREN 447 610 098 - APE 926 C